

Les Conseils du Loueur

Avant de pratiquer l'activité canoë-kayak, il est indispensable de :

- **Savoir choisir sa date d'activité** en sachant que les week-end de l'Ascension , de Pentecôte , de Juin , ceux de début Juillet et en principe tous les Mardis , Mercredis et Jeudis du 10/07 au 20/08 sont les périodes de très fortes affluences sur l'Ardèche ; Pour effectuer cette activité dans de bonne condition sans trop de présence sur la rivière et afin de profiter pleinement du cadre naturel , nous vous conseillons si vous le pouvez , de privilégier d'autres périodes , tel qu'Avril , les premières semaines de Mai , de Juin et de Juillet ou la dernière semaine d'Août , ainsi que les mois de Septembre et Octobre qui sont souvent très propices à cette pratique.
- **Savoir nager au moins 25 m** , être capable de s'immerger et adapter le parcours : ½ jour – 1 jour ou 2 jours compatible avec sa forme physique du moment.
- **Porter le gilet de sécurité** aux normes CE à la bonne taille que nous vous fournissons : XS ; S ; M ; L ; XL ; XXL ; XXXL et bien l'utiliser en le serrant sur les côtés (sangles latérales) et toujours porter des chaussures qui tiennent bien aux pieds, au cas où il vous faudrait marcher.
- Porter aide aux autres usagers en difficulté ou ayant un problème, comme vous aimeriez avoir si vous étiez à leurs places.
- **Ayez un comportement normal**, comme celui que vous devez avoir lors de votre vie de tous les jours, ce n'est pas la peine de témoigner votre bonheur ou malheur aux autres usagers en criant ou en adoptant une conduite exubérante, respectez les pêcheurs, ne vous en faites pas des ennemis.
- **Respectez le milieu naturel**, la ripisylve qui protège de l'érosion et abrite une vie abondante, utiliser les sentiers et chemins, ne coupez pas à travers le milieu naturel ou les cultures, respectez les haies, les clôtures, refermer portes et barrières après votre passage, **respectez les propriétés privés et les panneaux, ne pas s'arrêter sur les plages privés des Campings dans le but d'utiliser leurs installations.**
- **Respecter la réglementation**, l'Ardèche sur la partie des Gorges est **classée réserve naturelle par décret ministériel du 14 janvier 1980** ; De ce fait le **camping sauvage est strictement interdit**, vous ne pouvez passer la nuit que sur **les aires de bivouac de Gaud ou de Gournier** , ramener avec vous tous vos détritrus dans un sac poubelle jusqu'à l'arrivée.
- Lors de votre soirée sur celles-ci , utilisez les installations à bon escient , cohabiter avec les autres usagers , soyez modéré , **gardez votre vie privée pour vous** , la liberté de chacun s'arrête ou commence celle d'autrui , sachez contrôler vos **consommations d'alcool ou autres substances** pouvant amener à des exagérations du comportement.
- A votre arrivée de l'activité , respecter une certaine règle de groupe, nous ne pourrons pas satisfaire tous les caprices personnels de chacun, il y a des horaires qui vous sont indiqués pour les retours en mini-bus ou autocars que nous essayons de respecter au mieux.
- Des facteurs impondérables peuvent nous amener à effectuer des modifications d'horaires (ennuis mécaniques , retards d'autres personnes , etc...).
- **Apprenez à être patient, vous êtes en vacances !**

CHARMASSON Yves

